

LA POPULATION DE LA TUNISIE

L'EVOLUTION GLOBALE

La première évaluation de la population date des environs de 1880, au début du protectorat. Des recensements réguliers fournissent des chiffres pour les années 1911, 1921, 1926, 1931, 1936 et 1946. Depuis 1946 seuls des recoupements permettent d'évaluer l'accroissement annuel. Un recensement avait été envisagé au cours des années dernières, mais le climat politique en a empêché la réalisation. Maintenant que le calme est revenu, il est indispensable à l'édification d'une politique cohérente qu'un recensement très sérieux soit effectué sans tarder : même s'il doit en coûter cent ou cent cinquante millions de francs, ce recensement devrait avoir lieu dès 1956, afin de fournir une base de départ solide et précise que pourraient ensuite corriger des sondages périodiques.

Dans le même ordre d'idées il est hautement souhaitable que puisse être enfin établi un état civil complet en milieu musulman, ce qui peut exiger l'adoption d'un nom patronymique et même d'un numéro d'identification mécanographique analogue au numéro utilisé en France par l'Institut National de la Statistique (1). En dehors des besoins propres de l'Etat civil et de la statistique économique, une telle réforme apparaît indispensable aussi bien à la vie sociale (les caisses d'allocations familiales sont actuellement victimes de fraudes répétées) qu'à la vie politique (comment instaurer un suffrage universel sérieux sans un état civil présentant des garanties ?...).

En attendant ces réformes il faut bien se contenter des chiffres disponibles.

La Tunisie comptait environ 1.500.000 habitants en 1881 ; elle est passée à 2.100.000 en 1921, puis 2.600.000 en 1936 et 3.200.000 en 1946 ; en 1956 les recoupements possibles permettent de penser qu'elle se trouvera entre 3.800.000 et 3.900.000 habitants.

Jusque vers 1925 l'accroissement annuel était d'environ 20.000 habitants par an. Depuis lors il a été en moyenne de 55.000 ; il est évalué pour les années récentes à 60.000 ou 70.000. Le mouvement démographique s'est donc fortement accentué depuis un quart de siècle et rien ne permet d'affirmer qu'il se ralentira de lui-même : il faut en mesurer exactement la portée et les conséquences, spécialement dans la population musulmane qui représente 90% de la population totale.

(1) Ce numéro à 13 chiffres comporte les indications de naissance : département, commune, année et mois, numéro du registre d'état civil. Il évite toute confusion d'homonymie.

L'étude des recensements successifs montre que le mouvement a subi une accélération non seulement en valeur absolue, mais aussi en pourcentage :

Période	Population musulmane		Accroissement par dix ans	
	début de période	fin de période	en nombre	en %
1881-1911	1.450 000	1.740.000	95.000	7 %
1911-1921	1.740.000	1.890.000	150.000	9 %
1921-1931	1.890.000	2.160.000	270.000	14 %
1926-1936	1.930.000	2.340.000	410.000	21 %
1936-1946	2.340.000	2.920.000	580 000	25 %

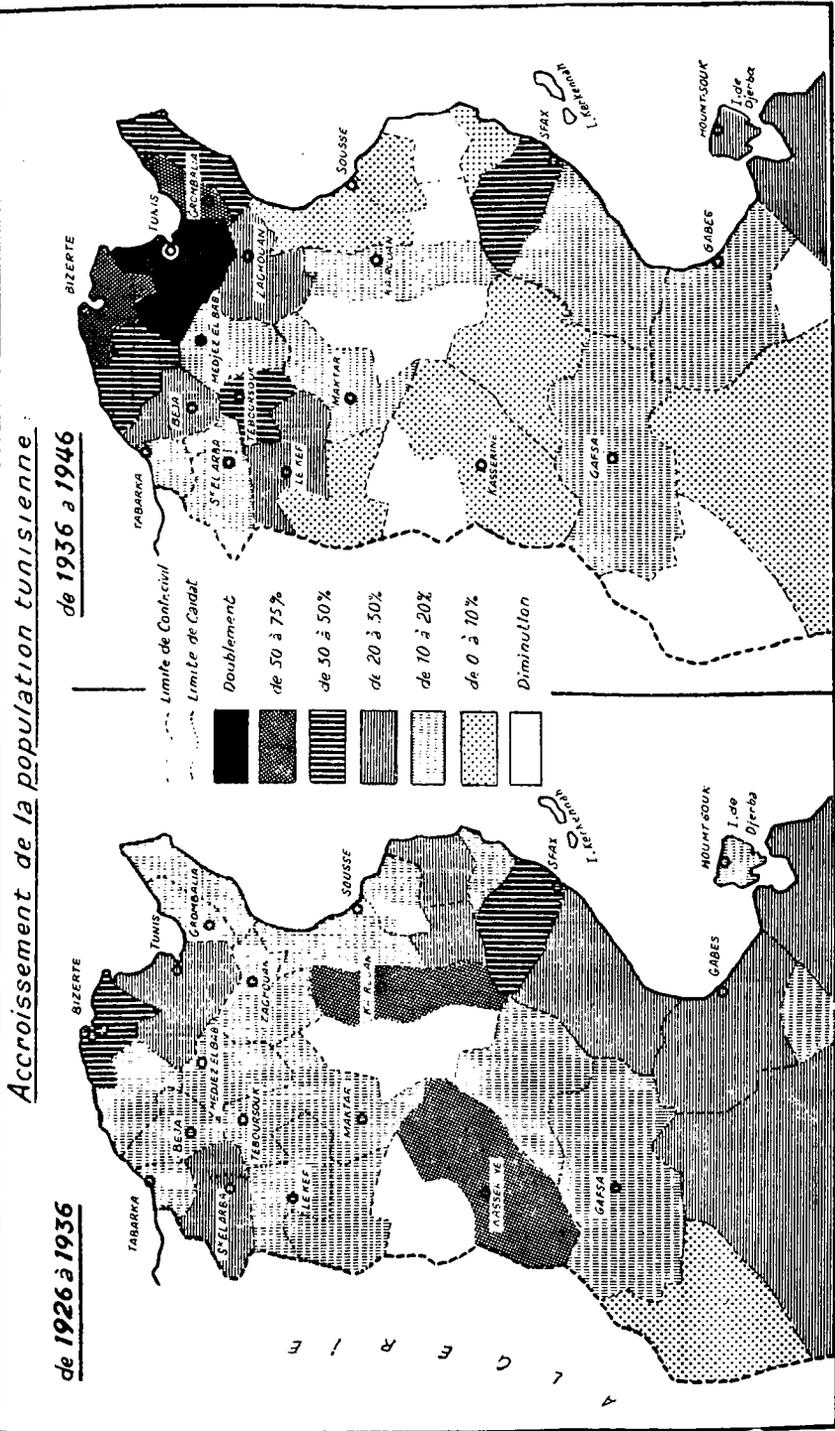
Cet accroissement progressif trouve sa source avant tout dans la diminution de la mortalité, et tout particulièrement de la mortalité infantile. Elle a pour cause directe l'amélioration de l'état sanitaire du pays : augmentation des effectifs médicaux et paramédicaux, développement de l'équipement hospitalier, campagnes de prévention, disparition des épidémies. Mais il faut ajouter une seconde cause, à peu près sur le même plan que la première : l'élévation du niveau de vie moyen, très sensible entre les deux guerres comme on le verra plus loin.

Le mouvement constaté dans la population musulmane mérite d'autant plus d'être noté que, à l'inverse, le pourcentage d'accroissement du reste de la population (1) tend à diminuer :

	1921 à 1931	1926 à 1936	1936 à 1946
Population musulmane	14 %	21 %	25 %
Ensemble des autres populations	23 %	20 %	14 %

L'arrêt de la colonisation italienne depuis la guerre, l'émigration juive vers Israël, l'instauration du régime d'autonomie interne ont certainement contribué, et contribueront encore, à réduire après 1946 le pourcentage d'accroissement de la population non musulmane de Tunisie. Cette diminution quantitative aura d'ailleurs des conséquences qui peuvent être fâcheuses pour le développement écono-

(1) Il faudrait pouvoir étudier séparément la population israélite, les Français, les Italiens, les Anglo-Maltaïes, etc... En fait, les mutations d'un groupe à l'autre par naturalisation enlèveraient toute valeur à ces études : seules les données globales ont un sens. De même il faudrait pouvoir isoler les Musulmans tunisiens, les Algériens, les Marocains, les Tripolitains : la documentation statistique condamne à les étudier en bloc.



mique, sur la qualité moyenne de la population non musulmane : il est en effet à peu près certain que ce sont les éléments les plus dynamiques (ou du moins une part d'entre eux) qui disparaissent en pareil cas, ou qui ne se renouvellent pas. Or les Tunisiens ne seront pas prêts, avant un nombre d'années qui peut varier selon les secteurs, à assurer intégralement et valablement la relève, en particulier lorsqu'il s'agit d'emplois techniques : c'est un problème auquel il faudra dans l'immédiat apporter une attention particulière.

L'EVOLUTION PAR REGIONS

L'augmentation globale de la population suscite de légitimes inquiétudes. Sa répartition à travers le territoire s'est modifiée depuis vingt ans dans de telles proportions qu'elle complique encore la situation. Il faut mesurer par des chiffres l'importance de ce problème nouveau.

La dorsale tunisienne (1) coupe la Tunisie en deux zones. Mais trois réserves doivent être faites. D'abord la dorsale n'est pas une ligne, mais une frange large de dizaines de kilomètres. En second lieu la région maritime orientale, le Sahel, n'a pas les mêmes caractères que les steppes du Centre. Enfin le Sud tunisien est pré-saharien, c'est un complexe de nomadisme et d'oasis qui possède, par rapport au reste du pays, un caractère très particulier. Il est donc très insuffisant de découper la Tunisie en deux zones, au Nord et au Sud de la dorsale.

Les micro climats sont innombrables. Les particularités sociologiques sont également nombreuses. Les circonscriptions administratives, caïdats ou à plus forte raison contrôles civils, manquent souvent d'unité. Néanmoins, pour mener une étude statistique, il faut bien se contenter des relevés réalisés dans le passé ; il est aussi nécessaire d'effectuer des regroupements, même si la synthèse doit parfois brutaliser un peu les observations de l'analyse minutieuse des particularités.

Pour tenir compte de ces considérations, cinq zones, sur les frontières desquelles la controverse demeure facile, peuvent être distinguées :

1° *la zone de Tunis*, qui comprendrait les contrôles de Tunis, de Bizerte (encore que le caïdat de Mateur pourrait être rattaché à la zone agricole du Nord), et celui du Cap Bon (la question pouvant se poser d'assimiler le caïdat de Nabeul à la zone maritime du Sahel) ;

2° *la zone agricole du Nord* ; elle englobe les contrôles de Tabarka, de Souk-el-Arba, de Béja, de Medjez-el-Bab, de Zaghouan, de Téboursouk, du Kef, de Maktar ; ici aussi des exclusions pourraient

(1) Suite de chaînes orientées du sud-ouest au nord-est, qui constitue l'extrémité orientale du système montagneux nord-africain : mais dans le Grand Atlas au Maroc, les points culminants dépassent 4.000 mètres, tandis qu'en Tunisie, le plus haut sommet excède à peine 1.500 mètres et que l'extrémité orientale ne mérite même plus le nom de montagne.



Vue aérienne de Tunis — L'avenue Jules-Ferry — Au premier plan,
devant la Cathédrale, les bâtiments du Haut-Commissariat de France en Tunisie
(Cliché Ray-Delvert, Photo OFITEC)



Vue aérienne de Tunis — Le quartier de Bab-Souika et la Mosquée Sidi Mahrez
(Cliché Ray-Delvert, Photo OFITEC)

être envisagées ; le caïdat de Tadjerouine, les deux caïdats du Contrôle de Maktar, participant dans une certaine mesure aux caractères de la région du Centre ;

3° la zone maritime du Sahel : elle recouvre le contrôle de Sousse, moins le caïdat des Souassis rattaché à la zone du Centre, le Contrôle de Mahdia et celui de Sfax, encore qu'une partie de ce dernier ne soit pas franchement maritime et ait un certain caractère step-pique ;

4° la zone des oasis et du Sud ; le Djerid, Gabès, les quatre caïdats des territoires du Sud, Djerba en font partie ;

5° la zone du Centre, enfin, la zone des steppes, des plateaux à alfa, groupe les six caïdats compris dans les Contrôles de Kairouan, de Kasserine et de Gafsa, plus le caïdat des Souassis ; ce classement n'est d'ailleurs pas sans reproche ; on pourrait aussi bien éten-dre cette zone au Nord (Maktar est-il si différent de Thala ?...) et au Sud jusqu'au Chott en incluant le Djerid.

Quelles que soient les frontières finalement retenues, il serait souhaitable de pouvoir distinguer à l'avenir ces cinq zones dans les statistiques. Pour l'instant et pour l'objet qui nous occupe, il est très suffisant de retenir les délimitations exprimées ci-dessus.

L'évolution de ces régions a profondément différé depuis vingt-cinq ans. Les chiffres de la population non européenne permettent de mesurer les distorsions de l'évolution démographique entre 1926 et 1936, puis 1936 et 1946. Il serait d'une grande importance qu'un recensement puisse faire le point en 1956 car les indices que l'on peut avoir entre 1946 et 1956, s'ils confirment dans l'ensemble l'évolution des dix années précédentes manquent tout de même trop de précisions. Mais les écarts entre les deux autres périodes sont significatifs :

	Population non européenne en milliers d'habitants			Accroissement	
	1926	1936	1946	de 1926 à 1936	de 1936 à 1946
I — Zone de Tunis.....	410	500	858	22 %	72 %
II — Zone agricole du Nord	482	556	671	16 %	21 %
III — Zone maritime du Sa- hel	413	508	576	23 %	13 %
IV — Zone du Sud.....	301	365	404	21 %	11 %
V — Zone du Centre.....	381	466	482	22 %	3 %
Tunisie entière.....	1.987	2.395	2.991	21 %	25 %

De 1926 à 1936 la progression avait été à peu près uniforme dans tout le pays, sauf un léger décalage de la zone agricole du Nord ; la région et la ville de Tunis elle-même ne se distinguaient pas du reste du pays.



Vue aérienne de Tunis — Le quartier en pleine extension de l'avenue Gambetta

(Photo J. L. Combès).



Depuis quelques années, de nouvelles agglomérations se sont créées dans la périphérie de Tunis, particulièrement dans la zone industrielle de Djebel-Djelloud

(Photo J. L. Combès).

Au contraire, de 1936 à 1946 la distorsion est complète. La zone de Tunis voit sa population non européenne s'accroître des trois quarts : plus exactement la population du Contrôle et de la ville de Tunis a doublé en dix ans, tandis que dans la région de Bizerte et le Cap Bon l'augmentation moyenne est de 50 %. Dans la même période de dix ans la zone agricole du Nord accroît de 20 % ses effectifs initiaux, le Sahel et le Sud de 10% seulement. Quant à la zone du Centre considérée dans son ensemble, sa population est demeurée à peu près stationnaire : de 466.000 à 482.000 habitants le gain n'est que de 3,50%.

Il est possible que l'écart des accroissements constatés d'une région à l'autre — et qui concernent exclusivement, rappelons-le, la population non européenne — soit dû pour une part à des différences de natalité ou de mortalité. Mais cette influence paraît assez négligeable dans l'ensemble. Les calculs de taux de natalité et de mortalité qui ont été tentés par le Service des Statistiques pour deux périodes de l'entre deux guerres en établissant des chiffres par contrôle civil (1), sembleraient montrer que Tunis, par exemple, n'aurait pas une natalité supérieure à la moyenne et que la mortalité y serait, par contre, assez élevée ; à l'opposé les zones du Centre et du Sud, dont l'accroissement de population a été le plus faible, auraient dans l'ensemble une natalité élevée, et leur taux de mortalité s'établirait en moyenne en dessous de celui de Tunis. Il ne faut d'ailleurs pas prétendre tirer de ces taux des conclusions absolues, mais seulement de bonnes indications de tendance. Les statistiques d'état civil de la ville de Tunis — moins aléatoires que celles établies pour les contrôles de l'intérieur du pays — confirment d'ailleurs que Tunis n'a pas eu entre 1936 et 1946 une démographie radicalement différente du reste du pays : l'écart des décès et des naissances laisse pour ces années un écart d'un peu plus de 20.000 habitants ; seules les migrations de région à région, qui ont été considérables entre 1936 et 1946, peuvent donc expliquer que la population non européenne de la ville de Tunis soit passée pendant ces dix ans de 120.000 à 245.000 habitants, ce qui représente un accroissement six fois supérieur à l'écart des naissances et des décès.

Ce sont indiscutablement les migrations de zone à zone qui ont eu le rôle principal dans les distorsions du mouvement de la population entre 1936 et 1946 : dans la seule ville de Tunis et pour la seule population musulmane un apport de 100.000 personnes venues de l'intérieur du pays s'est produit entre 1936 et 1946 ; dans la banlieue de Tunis l'apport a dû représenter 60 ou 70.000 habitants.

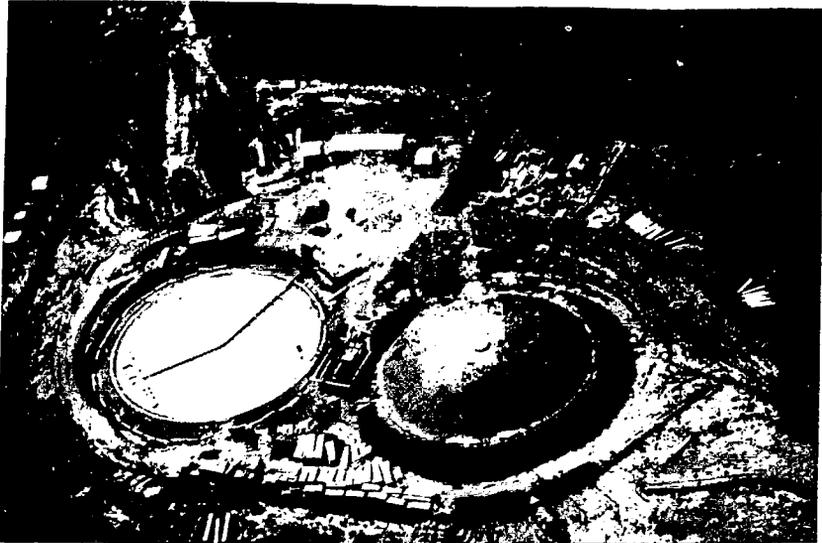
D'où sont venues ces populations ?... De tous les points de Tunisie : la grande ville attire aussi bien les inadaptés que les populations en surnombre que le sol ne nourrit plus, aussi bien ceux qui ont perdu leur emploi que ceux qui n'en ont jamais eu. Parce que

(1) Périodes 1919-1923 et 1934-1938. Annuaire Statistique 1940 à 1946, pages 57 et 60.



Le barrage de Ben-Metir, sur l'Oued Ellil, qui alimente Tunis en eau potable

(Photo J. L. Combes)



Nouvelle distribution d'eau de Tunis — Réservoirs d'Amilcar en construction

(Photo J. L. Combes)

la grande ville occupe beaucoup de monde dans ses usines ou ses bureaux, chacun croit y trouver de l'emploi, alors que bien souvent c'est à la ville qu'il y a la plus forte proportion de chômeurs ou d'in-employés : Tunis ne fait pas exception à cette règle et l'illustre même assez fâcheusement.

La région de Tunis a donc accueilli dans les dix ans considérés la majeure partie des émigrants de l'intérieur. Aucune étude précise n'a été possible sur les mouvements migratoires. Néanmoins une idée grossière peut en être donnée en comparant les mouvements de la population par régions, avec les accroissements qui auraient résulté du taux moyen de la Tunisie :

De 1936 à 1946	Accroissement si le taux avait été uniformément de 25 %	Accroissement réellement constaté	Différence
Tunis et Nord-Est.....	25 % = 125.000	358.000 = 72 %	+ 233.000
Zone agricole du Nord.	25 % = 139.000	115.000 = 21 %	— 24.000
Sahel	25 % = 127.000	68.000 = 13 %	— 59.000
Sud	25 % = 91.000	39.000 = 11 %	— 52.000
Centre	25 % = 116.000	16.000 = 3 %	— 100.000

Ces différences ne constituent — je le souligne — que des approximations, valables dans l'hypothèse où la natalité et la mortalité auraient été uniformes dans les diverses régions. Des corrections devraient y être apportées pour rendre compte de la réalité, et les chiffres obtenus ne valent que comme une première approche.

Le mouvement s'est poursuivi depuis 1946. L'absence de recensement général ne permet pas d'en avoir une vue générale. Mais des études de détail, des monographies sociologiques, l'étude des effectifs scolaires, les investigations des services de sécurité, la consommation de denrées de base, la prolifération de nouvelles agglomérations sommaires, montrent que l'afflux vers Tunis s'est poursuivi et peut être même aggravé depuis 10 ans.

Les migrations des campagnes vers la ville n'auraient rien d'inquiétant si le développement de l'agglomération tunisoise depuis vingt ans avait été suscité ou soutenu par un développement économique comparable. Il ne faut certes pas négliger le développement industriel de Tunis depuis vingt ans : l'allongement des faubourgs, en particulier dans le secteur de Djebel-Djelloud, Mégrine, Ben-Arous, en marque l'importance sur le terrain. Mais il n'y a aucune commune mesure entre la création d'emplois industriels ou commerciaux et l'ascension de l'agglomération tunisoise, qui est passée entre 1936 et 1946, tous éléments ethniques compris, d'environ 300.000 à 500.000 habitants, et qui en groupe aujourd'hui 750.000 ou 800.000, sinon davantage.



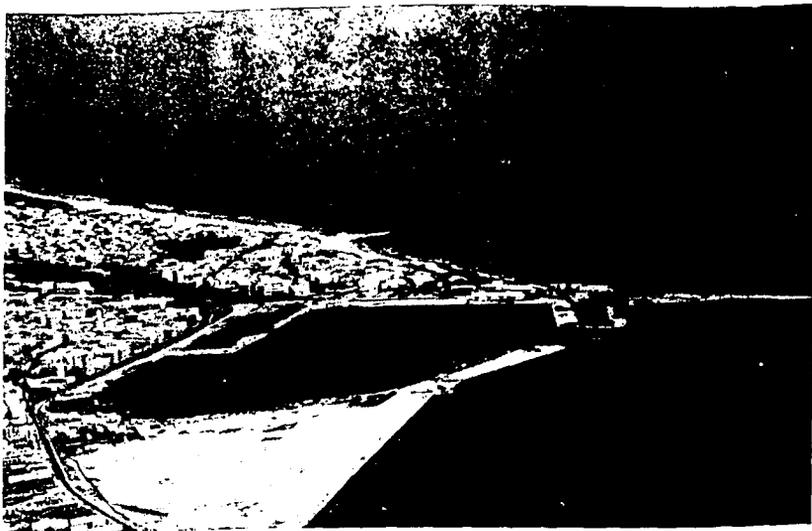
**L'usine de superphosphates de la SAPCE et la Cimenterie de Djebel-Djelloud
dans la banlieue de Tunis**

(Photo J. L. Combès)

Ce développement urbain — qui se constate, bien qu'à un moindre degré, dans les autres villes — mérite attention. Il comporte des charges et des risques très graves. Charges financières, car une grande ville coûte cher en frais généraux : l'extension de l'alimentation en eau potable de Tunis, rendue absolument nécessaire par son développement, a coûté plus de vingt milliards ; ce seul exemple mesure l'importance des charges à assumer, et après les charges d'équipement (voirie, distributions urbaines, transports en commun...) il faut compter les charges de gestion (entretien de l'équipement, fonctionnement des services publics, sécurité, police de la circulation, services municipaux, qui croissent inévitablement plus vite que le chiffre brut de la population...). Risques sociaux d'autre part, surtout si les populations qui s'agglutinent à la cité ne trouvent pas l'emploi qu'elles y venaient chercher, et vivent dans le périmètre de l'agglomération mais en marge de la société, perpétuel défi à la sécurité et à la santé d'une cité qui leur demeure étrangère. Toutes les grandes agglomérations ont leurs « zones », leurs quartiers de misère : mais ce n'est pas une raison pour en admettre l'existence ou le développement.

Quelles que soient les formes d'équipement ou d'organisation qui pourraient assurer dans les régions de l'intérieur la vie des populations en excédent, elles seraient moins coûteuses et moins dangereuses pour l'Etat que le développement démesuré de sa capitale. Il y aurait grand intérêt de ce point de vue à faire de Sousse et Bizerte, villes et ports qui végètent, deux clés d'un programme de décentra-

lisation économique qui permettrait de décongestionner Tunis. La Tunisie porte une tête trop lourde sur un corps malingre : si le mouvement actuel se poursuivait, la Tunisie finirait par crouler sous le poids des frais généraux de sa capitale.



Le port de Sousse

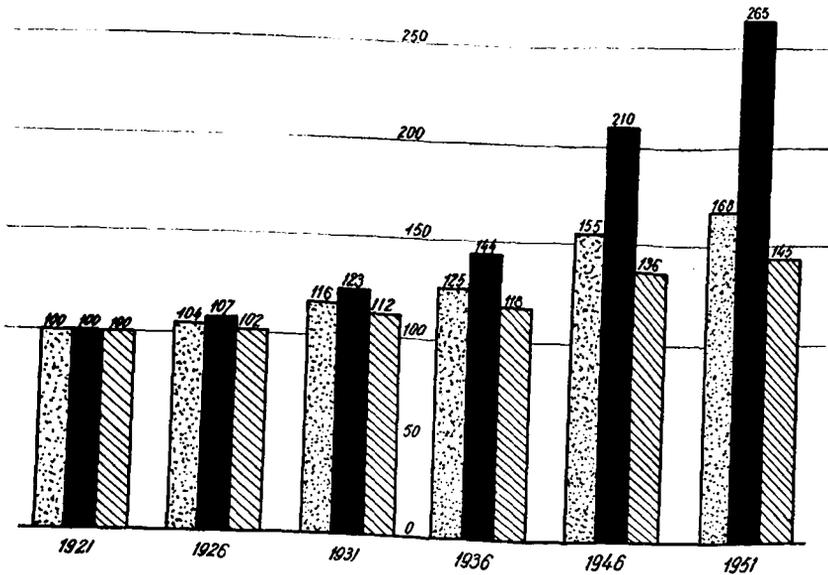
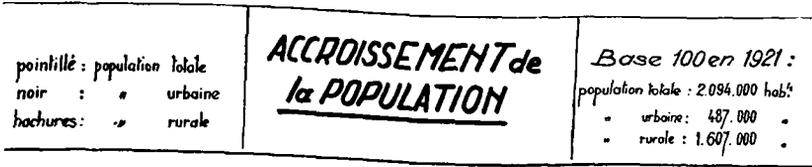
(Photo J. L. Combès)

En conclusion, il paraît absolument indispensable de mener une politique résolument régionaliste. Dans le secteur agricole et artisanal tout doit être mis en œuvre pour retenir dans leur caïdat les populations qui — si l'on ne fait pour elles rien de grand — partiront un jour, comme leurs devancières, vers la ville, où pourtant aucune espérance ne peut les accueillir. Dans le secteur industriel, le programme qui s'impose devra viser à une décentralisation systématique, au profit notamment de Bizerte et Sousse qui se trouvent en état de sous activité.

Mais ce mouvement « régionaliste », (sans doute la solution la moins coûteuse et la plus équilibrée des problèmes tunisiens) ne peut naître d'une simple proclamation de principes, ni même de l'établissement d'un plan. Ce mouvement exige des cadres tunisiens qui acceptent de vivre dans l'intérieur : ingénieurs, moniteurs agricoles ou de l'artisanat, fonctionnaires, maîtres de l'enseignement primaire ou technique, médecins... mais aussi des cadres agricoles, industriels ou commerciaux du secteur privé. Tant que les possesseurs de diplômes regarderont vers Tunis, pour y chercher les distractions, la fortune ou l'avancement, la mise en valeur de l'intérieur demeurera un mythe : plus encore que d'argent, l'exécution du plan a besoin d'hommes, d'animateurs tunisiens qui allient la technique et la foi, une technique qui sache apprécier ses capacités avec assez de

modestie, une foi qui sache dépenser ses forces au profit d'autrui avec assez de générosité.

Mais en même temps que l'on poursuivra autant que faire se peut cette décentralisation — qui constitue à vrai dire une réanimation des régions déshéritées — il faudrait se garder d'encourager le mouvement vers les villes. Il est certain que, de ce point de vue, l'ouverture de chantiers de secours pour les sans travail dans les grandes agglomérations et particulièrement dans la zone de Tunis, ne peut être qu'un palliatif temporaire qui tourne vite au non sens : éviter des escarmouches sociales dans l'immédiat au prix de l'aggravation du problème central qu'est le « rush » des sans travail vers Tunis ne saurait constituer une politique durable. Et l'on serait bien tenté de



porter le même jugement sur les programmes de construction immobilière dans la mesure où celle-ci s'adresserait à des déracinés qui ne disposent pas à la ville d'un emploi permanent : non seulement cela aboutirait à les fixer définitivement, mais provoquerait de nouvelles vagues de migration vers la ville. Comme le remarquait M. Deloge dans un article récent (1) il faut construire des habitations là où il

(1) Cf. « Bulletin Economique et Social de la Tunisie », n° 100 (mai 1955) : M. DE LOGE : Les perspectives de l'urbanisme tunisien.

y a du travail », mais pas forcément là où il y a le plus de sans logis.

Si des chantiers doivent être entretenus pour occuper et nourrir les sans travail, qu'au moins ce sacrifice contribue dans l'avenir à résoudre les difficultés au lieu de les aggraver. Dans ce but, les chantiers doivent être ouverts là où il y a des populations à retenir, là où grâce à ces chantiers des richesses nouvelles pourraient être exploitées et créer de l'emploi dans le futur ; c'est là aussi que l'effort de construction immobilière populaire devrait être porté.

C'est le rôle du planificateur, qui porte le poids et les promesses de l'avenir — et qui, mieux que d'autres, mesure ses menaces — de rappeler périodiquement ces vérités élémentaires. Ceux qui assument la charge de gouverner dans le présent, ont fatalement tendance à lui sacrifier le souci de l'avenir. Il est sans doute inévitable, dans certaines circonstances, de « tirer des traites » sur l'avenir, mais à condition qu'elles s'ordonnent à des vues lointaines, qu'elles s'inscrivent dans un plan qui constitue la charte économique et sociale de la nation.

La décentralisation économique, la réanimation des régions sous développées, me semble une des idées-force qui doivent soutenir ce plan. Mais elle ne peut constituer une solution miracle au problème central, celui que n'esquivera aucune habileté passagère ni aucune démagogie et qui exigera au contraire une solide volonté de réalisme et d'austérité : les générations qui montent sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus lourdes à porter pour le pays.

LA PYRAMIDE DES AGES

On ne peut visiter les quartiers populaires des villes, traverser les bourgades du nord ou du Sahel, croiser les caravanes de transhumants, sans être surpris et parfois effaré du nombre des enfants par rapport aux adultes. Si à certains points de vue la Tunisie est déjà un pays vieux et même usé (qu'on songe à l'érosion des sols), elle est pour le démographe un pays jeune.

La pyramide des âges donne une vue très démonstrative de cette affirmation, tout particulièrement la pyramide de la population musulmane, largement assise sur ses jeunes générations : il n'est pas douteux que le prochain recensement constatera un renforcement de cette assise.

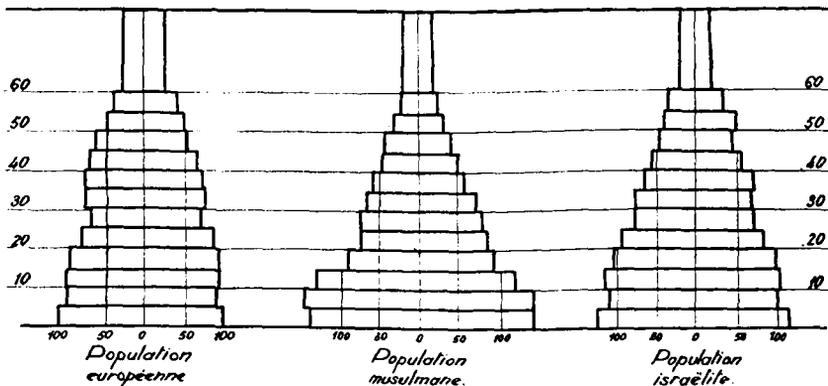
Quelques comparaisons donneront son sens et sa mesure à cette constatation. Pour la France, les recensements d'après-guerre permettent d'inclure dans le calcul le renouveau de natalité enregistré depuis 1939, tandis que pour les trois autres pays, l'Allemagne, le Japon et la Russie soviétique, le choix a porté sur les années 1935 et 1939 avant que les terribles hécatombes humaines de la guerre ne faussent la répartition de la population en ses divers groupes d'âge :

COMPOSITION DE LA POPULATION

PAR TRANCHES D'ÂGE

— EN 1946. —

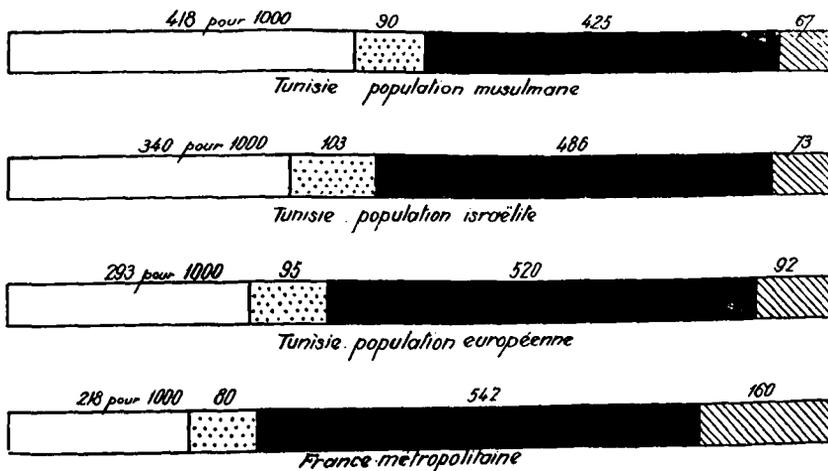
*Sexe masculin à gauche
Sexe féminin à droite*



COMPOSITION DE LA POPULATION PAR ÂGES

— EN 1946. —

en blanc : jusqu'à 14 ans
en pointille : de 15 à 19 ans
en noir : de 20 à 59 ans
en hachures : 60 ans et plus



	Tunisie 1946	France 1951	Alle- magne 1939	Japon 1935	U. R. S. S. 1939
Jusqu'à 19 ans.....	495	302	319	465	450
de 20 à 59 ans.....	436	551	557	460	484
60 ans et au-dessous.....	69	147	124	75	66
Total.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Les chiffres relatifs à la Tunisie doivent être aujourd'hui un peu différents : le premier groupe, celui des moins de 20 ans, a certainement dépassé 500 tandis que les deux autres groupes ont dû légèrement diminuer en valeur relative.

Ce tableau et le correctif qui vient d'y être ajouté méritent quelques commentaires.

Constatons d'abord que la population tunisienne est plus « jeune » encore que celle du Japon à une époque où celui-ci servait en quelque sorte d'étalon, de terme de comparaison des populations jeunes.

Observons en second lieu que, plus de la moitié de la population de la Tunisie est âgée aujourd'hui de moins de vingt ans ; encore cette moitié est-elle inégalement répartie entre les tranches d'âge, les groupes plus jeunes étant nettement les plus nombreux puisque la natalité s'accroît sans cesse. Ainsi que l'a fait souvent remarquer M. Lepidi; il ne suffit pas de dire que la Tunisie gagne chaque année 60.000 ou 70.000 habitants (cet accroissement pourrait provenir d'une diminution de la mortalité, ce qui est en partie exact) ; ce qu'il faut surtout considérer c'est que chaque année une classe de 120.000 ou 130.000 enfants entre dans la vie, et qu'au train actuel les classes à venir seront encore plus nombreuses. Or dans leurs premières années les enfants sont un fardeau pour la collectivité : il faut d'abord les nourrir et les soigner, puis les éduquer et les instruire, enfin leur trouver un emploi, donc avoir au préalable créé les équipements nécessaires. Dans un pays à population stationnaire, l'enfant qui naît est assuré de trouver tout au long de sa vie l'équipement sanitaire, scolaire, technique dont il a besoin : il suffit de l'entretenir et de le renouveler. Tandis que dans un pays à population croissante il faut chaque année créer des installations supplémentaires ; si de surcroît il s'agit d'un pays partiellement sous-évolué, il faut ajouter aux besoins nouveaux le retard à rattraper progressivement. Dans sa situation démographique présente la Tunisie cumule toutes les charges.

Or — et c'est ma troisième observation — au moment où la Tunisie doit faire face à toutes ces charges, elle se trouve à un moment critique de son évolution, celui où le nombre d'adultes en âge de travailler est le plus faible pour assurer l'entretien des jeunes générations. Ce fait mérite une attention particulière.

Des chiffres relevés ci-dessus il ressort qu'en Tunisie on compte pratiquement un adulte pour un enfant ou adolescent, au lieu de deux pour un en France ou en Allemagne. Cet écart est encore aggravé par le nombre de personnes qui en Tunisie ne sont pas occupées en permanence (salariés, artisans ou fellchs), ainsi que par la faible proportion des femmes qui exercent un emploi économique (1).

Compte tenu de cette situation on peut dire sans grand risque d'erreur qu'à cet égard le rapport entre la Tunisie et les pays d'Europe Occidentale est sans doute de 1 à 3 : en Tunisie pour 100 enfants ou adolescents, on peut compter environ 50 adultes employés de façon permanente ; en France ou en Allemagne pour 100 jeunes la proportion d'adultes, hommes ou femmes, ayant un emploi économique permanent doit être de l'ordre de 150 (2).

Les conséquences de cette situation apparaissent immédiatement :

— un producteur doit en France assurer directement ou indirectement le soutien d'un non producteur, donc la vie de deux personnes ; en Tunisie il doit soutenir trois non producteurs, donc assurer la vie de quatre personnes ; il en résulte que, à supposer égal le rendement annuel du producteur moyen de France et de Tunisie, ce qui constituerait une hypothèse très optimiste, le niveau de vie du producteur de Tunisie serait malgré tout inférieur de moitié à celui de son collègue de France ;

— si l'on admet (sous bénéfice de révision des chiffres) qu'à 100 enfants ou adolescents correspondent en France 150 adultes ayant un emploi économique permanent, contre à peu près 50 en Tunisie, ceci revient à constater qu'à nombre égal d'enfants ouvrant droit aux allocations familiales, il y aura en France trois fois plus de cotisants qu'en Tunisie ; ce qui peut encore être traduit par ces deux formules : à cotisation égale, l'allocation sera trois fois plus faible en Tunisie ; à prestation égale, la cotisation pesant sur les prix de revient sera trois fois plus forte en Tunisie ;

— pour la même raison — proportion trois fois plus forte des enfants par rapport aux adultes employés en permanence — les char-

(1) Dans son étude sur « L'économie tunisienne depuis la fin de la guerre » (numéro spécial du Bulletin des Statistiques), M. LEPIDI relève que sur 63.000 personnes employées dans les entreprises de plus de 50 salariés, on dénombre seulement 1.481 femmes, dont 191 tunisiennes en majeure partie israélites.

(2) Calcul sommaire, très grossier et simplement indicatif. En Tunisie, on compte à peu près 100 adultes en âge de travailler pour 100 enfants ou adolescents ; on peut admettre qu'un cinquième seulement des femmes, soit 10 sur 50, sont occupées à peu près en permanence dans un emploi économique, et environ quatre cinquièmes des hommes, soit 40 sur 50, ce qui est probablement généreux comme évaluation, soit au total 50 adultes au travail en permanence pour 100 enfants ou adolescents. En France ou en Allemagne, le nombre d'adultes s'élève à 200 ; les hommes sont pratiquement tous employés, soit 100 ; la moitié des femmes figure dans la population active, soit 50, et au total 150 adultes employés pour 100 enfants adolescents. En définitive, un producteur doit en Tunisie assurer la vie de trois non-producteurs. En France ou en Allemagne, la proportion est de un pour un.

ges de l'instruction publique et de la santé publique seront beaucoup plus lourdes à supporter qu'en France ; d'où nécessité de rechercher des structures ou des méthodes plus économiques.

Ces exemples simples montrent le danger de comparaisons hâtives entre des pays qui n'ont pas la même structure et ne sont pas parvenus au même stade d'évolution. Il est d'une bonne tactique revendicative de réclamer l'alignement sur le voisin plus fortuné ; il est d'une administration facile de chercher le précédent chez le voisin plus évolué. Mais ce n'est pas toujours valable, car les situations ne sont pas toujours comparables : la structure démographique de la Tunisie, l'inventaire de ses ressources naturelles, le bilan de sa production et de ses besoins, lui imposent beaucoup de prudence et beaucoup de modestie, et lui commandent, si elle veut poursuivre son évolution, un immense effort de production et d'économie.

DEMOGRAPHIE ET INSTRUCTION

Lorsqu'une population a été dénombrée, rangée en classes d'âge, que son implantation géographique a été étudiée, tout n'est pas dit. D'autres indications présentent un grand intérêt : la répartition professionnelle ou sociale, le groupement en familles ou en collectivités de natures diverses, le degré d'instruction.

Ce dernier critère a une importance primordiale pour dépasser les notions simplement quantitatives et tenter d'atteindre le contenu des êtres, leur valeur humaine, leurs possibilités d'évolution : l'instruction n'est-elle pas à la fois le signe et le moyen de l'évolution ?...

Le degré d'instruction d'une population est intéressant à connaître pour l'économiste à un double titre. L'homme dans son activité économique, est à la fois un producteur et un consommateur ; pour le producteur, l'instruction constitue presque toujours la clé du progrès technique ; pour le consommateur l'instruction est le ferment qui développe ses besoins en nombre et en qualité.

Mais qu'on y prenne bien garde : lorsque l'Etat se charge, au prix de lourds sacrifices financiers, d'instruire la masse de la population, c'est sans doute avec le souci de faciliter l'amélioration individuelle, mais c'est surtout dans le double but social de dégager des « élites » d'une part, et de donner d'autre part à la masse des citoyens les moyens de mieux remplir leurs « devoirs d'état ».

Jamais, pour l'Etat, l'instruction publique ne peut constituer une fin en soi. Elle est un moyen, le moyen d'édifier dans l'avenir une société plus harmonieuse, plus équilibrée, plus riche en possibilités de toutes sortes.

Pour le pédagogue, pris individuellement, l'idéal est peut-être d'inculquer à tous les cerveaux qui lui sont confiés le maximum de ce qu'ils sont capables d'absorber. Mais tel ne peut être l'idéal de l'Etat lorsqu'il assume la grande tâche d'enseignement. Son premier objectif est de donner au maximum d'individus une formation de base et

certaines connaissances précises qui leur permettront de mieux remplir leur rôle dans la région, le milieu, la profession où il leur est donné de vivre. Le second objectif est de dégager des élites qui dans chaque région, dans chaque profession, dans chaque milieu pourront jouer le rôle de guides, rôle plus lourd d'obligations que riche de privilèges et qui suppose qu'à la notion sommaire d'« instruction » soit substituée, en ce qui les concerne, la notion supérieure d'« éducation ». J'entends bien qu'il ne s'agit pas de « former » des élites prédestinées — comme le seraient des élites de naissance ou d'argent, qui ne seraient jamais qu'une fausse élite, une caste — mais de « dégager » dans toutes les milieux des élites de cœur, d'esprit et d'action.

Toutes ces réflexions paraîtront à certains bien théoriques, peut-être utopiques. D'autres s'en indigneront, croyant y discerner une espèce de malthusianisme, un appel à la stérilisation intellectuelle des masses. Ce serait déformer gravement leur sens. Car ce qui risque d'être stérile — et plus encore : stérilisant — c'est l'instruction qui ne trouverait pas son utilisation, qui fabriquerait des déracinés ou des inadaptés, qui sortirait d'année en année des classes plus nombreuses de diplômés sans emploi, qui ferait naître prématurément des besoins que la collectivité ne serait pas prête à satisfaire, et qui par surcroît risquerait de créer un déséquilibre mortel entre le progrès intellectuel et le progrès économique alors qu'il est indispensable qu'ils se soutiennent l'un l'autre, chacun étant la condition et la justification de l'autre.

Ces considérations ne sont, à mon sens, ni théoriques, ni déplacées. Elles sont au contraire d'actualité à un double titre. D'abord parce qu'un effort considérable a été réalisé en matière d'enseignement depuis dix ans et que, pour des raisons financières, il deviendrait difficile de poursuivre longtemps un effort qui excéderait les facultés contributives du pays (1). Ensuite parce que, du fait de l'autonomie interne, il appartiendra aux Tunisiens eux-mêmes de continuer l'œuvre de scolarisation ; un compromis sera nécessaire entre des tendances ou des exigences qui peuvent être difficile à concilier, et, à cette occasion, il faudra bien prendre parti sur les buts et sur les méthodes de l'enseignement, comme il faudra d'ailleurs s'inquiéter des charges financières croissantes (2) que ses tâches en ce domaine imposeront à l'Etat, c'est-à-dire en fin de compte à l'économie du pays.

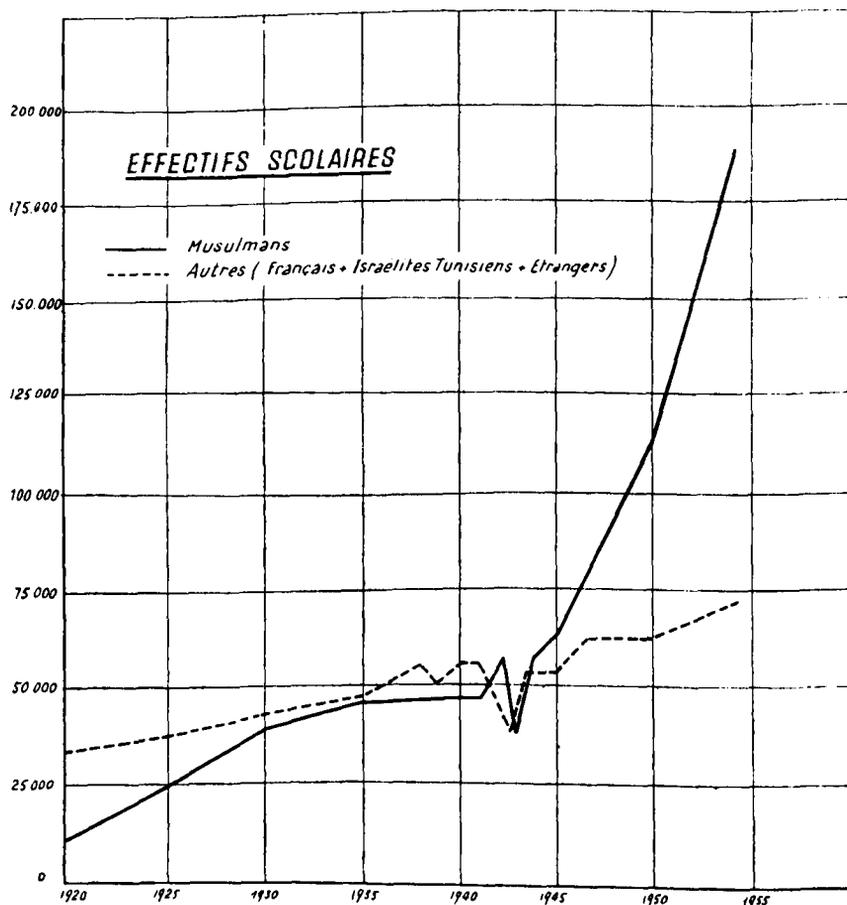
Mais avant d'aller plus loin, d'imaginer du nouveau, il est bon de jeter un regard vers le passé et de mesurer le chemin parcouru.

(1) Sous la gestion dynamique de M. PAYE, Directeur de l'Instruction Publique en Tunisie pendant sept ans, les effectifs scolaires contrôlés par cette Direction sont passés de 106.000 en 1944 à 265.000 à la rentrée d'octobre 1954. A ces chiffres doivent être ajoutés d'autre part les 30.000 ou 40.000 élèves de la Grande Mosquée ou de ses annexes.

(2) La charge financière de l'enseignement s'élève dans le budget 1955-56, sans compter les crédits d'équipement pour constructions scolaires, à plus de neuf milliards de francs, sur un total de dépenses administratives de 33 milliards, soit 28 % de ce total

Sans remonter à l'origine du Protectorat — où, en dehors des cours coraniques de la Grande Mosquée, 3.000 élèves seulement, dont un millier de musulmans, étaient scolarisés par des écoles privées — il faut, pour bien comprendre le problème de l'enseignement, marquer les étapes depuis une trentaine d'années.

En 1920 les écoles contrôlées par l'Instruction Publique recevaient 44.000 élèves ; en 1940 elles en comptaient 100.000. En 1943, après la destruction de 200 écoles pendant la campagne de Tunisie, l'effectif était tombé à 88.000 ; à la rentrée de 1954 il atteignait 265.000 élèves.



La crise des années 1930 et suivantes avait provoqué un ralentissement dans les progrès de la scolarisation ; après le recul des trois années de guerre l'effectif scolaire de 1943 était revenu au niveau de 1934. Après 1944, un effort considérable est consacré à l'enseignement : à la rentrée de 1955, après douze années, le nombre des élèves aura à peu près été multiplié par trois. Quel pays a enregistré de semblables progrès en si peu de temps, et dans des conditions pareilles, après les dévastations de la guerre et la grande sécheresse

de 1945 à 1948 ?... Si les constructions scolaires ont pratiquement été réalisées grâce à l'aide de la France, c'est le budget tunisien — réserve faite du déficit comblé par le Trésor français au cours des trois derniers exercices — qui a financé des frais de gestion accrus d'année en année.

Dans les chiffres globaux des effectifs scolaires, l'étude de l'évolution exige de faire deux distinctions, d'une part entre les élèves musulmans et les autres (1), d'autre part entre les garçons et les filles (en milliers d'élèves) :

ANNEES	TOTAL		dont			
	Garçons	Filles	musulmans		autres	
			G	F	G	F
1920	26,7	17,3	10,7	1,9	16,0	15,4
1930	52,5	24,2	31,6	4,1	20,9	20,1
1940	66,7	33,4	39,6	7,3	27,1	26,1
1943	61,4	26,9	39,4	6,5	22,4	20,4
1954	180,7	83,9	145,0	49,5	35,7	34,4

L'examen de ce tableau suggère trois observations :

1° En milieu musulman, la scolarisation des filles demeure faible par rapport à celle des garçons, malgré de gros progrès, tandis que l'égalité a toujours été à peu près complète dans les autres éléments de la population (aussi bien d'ailleurs chez les israélites ou les italiens que chez les français, ce qui constitue une raison supplémentaire de les grouper pour cette étude) ;

2° l'effort de scolarisation a surtout concerné la population musulmane ; dans les autres populations le coefficient d'augmentation entre 1920 et 1954 a été de 2,2 pour les garçons comme pour les filles, tandis qu'en milieu musulman le nombre des garçons a été multiplié par 14 et le nombre des filles par 27 au cours de ces trente-quatre années ;

3° l'effectif musulman (sans compter la Grande Mosquée et ses annexes) représente chez les garçons 40% du nombre total des élèves en 1920, 60% en 1940, 81% en 1954 ; chez les filles 11% du total en 1920, 22% en 1940, 59% en 1954.

Néanmoins le coefficient de scolarisation (nombre d'élèves par rap-

(1) Qu'on ne voie pas surtout dans cette distinction bipartite un désir d'isoler les musulmans du reste de la population. Si les autres éléments ethniques (Israélites tunisiens, Français, Italiens, Anglo-Maltaï, Russes...) sont groupés en une seule rubrique, c'est qu'au cours des années, des mutations de groupe à groupe se sont produites par mariage, naturalisation individuelle ou naturalisation collective. La distinction de ces groupes est valable à un moment donné, elle n'a plus de sens dans l'espace de 20 ou 30 ans.

port aux enfants d'âge scolaire) demeure plus faible en milieu musulman que dans le reste de la population. La scolarisation y rencontre en effet deux difficultés. La première est d'ordre technique : la création d'une école exige au moins 25 foyers agglomérés, or la moitié de la population musulmane est une population éparsée, ou même nomade. La seconde difficulté est d'ordre psychologique : pour qu'un enfant aille régulièrement à l'école, encore faut-il que les parents l'y autorisent ou l'y obligent suivant les cas ; et la comparaison entre le nombre des garçons et des filles actuellement scolarisés montre bien que, même dans les villes ou les bourgades, cette difficulté est encore loin d'être surmontée.

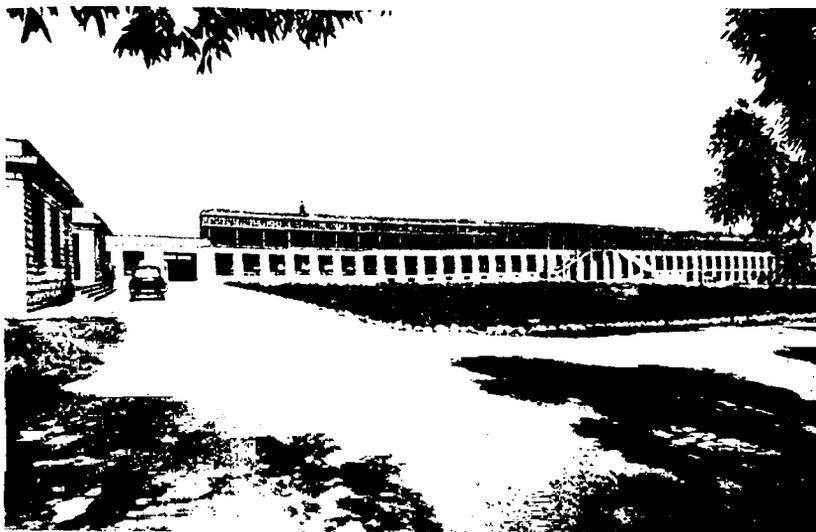
Ces deux obstacles ne sont pas les seuls. Pour instruire les élèves il faut des maîtres : pour scolariser tous les enfants de Tunisie, il faudrait sans doute au moins 10.000 instituteurs ou institutrices acceptant, après des années d'étude à la ville, d'aller vivre dans les « bleds » les plus reculés, sans aucune espèce de confort, au milieu d'une population attachante mais très rustre et souvent nomade. Il faut bien compter quinze ou vingt ans pour y parvenir (1).

Enfin, tous ces obstacles surmontés, il en restera un dernier : le plafond financier. Sur les bases actuelles la scolarisation totale exigerait, en plus des 9 milliards présentement consacrés à l'enseignement, une dépense nouvelle de 12 à 15 milliards de francs, par conséquent d'impôts nouveaux. Pour dégager une telle masse d'impôts, et à condition de ne les consacrer qu'à l'instruction, ce qui est évidemment impossible, un supplément de revenu national de 60 ou 70 milliards serait nécessaire : tout près de la moitié du revenu national actuel. Il ne faut donc pas songer à brûler les étapes : les réalisations dans le domaine de l'instruction, comme dans celui de la santé d'ailleurs, doivent aller de pair avec le progrès économique qui peut seul en permettre le développement et l'épanouissement.

Et puisqu'il est question de finance, une incidente s'impose. La convention culturelle franco-tunisienne prévoit que le Gouvernement français créera en Tunisie des établissements d'enseignement. Ouverts à tous les élèves sans distinction de nationalité ou de confession, ces établissements grouperont, d'après les prévisions, de 50.000 à 70.000 élèves. Le budget français du Haut Commissariat en assumera la charge (2).

(1) Le plan de scolarisation totale de M. PAYE s'étendait sur vingt ans, de 1949 à 1969. Au moment où il quitte la Direction de l'Instruction Publique, il est en avance sur son programme : à la rentrée d'octobre 1955, les écoles accueillent sans doute 285.000 élèves, alors que le plan établi en 1948 en prévoyait 247.000.

(2) Il aurait été normal que l'instruction des élèves de langue française soit assurée aux frais de l'Etat tunisien, puisque l'impôt est payé par tous, indistinctement. D'autre part, il est de règle qu'une minorité de l'importance de la minorité de langue française (surtout si l'on tient compte de son importance économique et sociale et du rôle culturel de la langue française) possède ses écoles entretenues par le pays où elle est fixée. Dans le but d'alléger le budget tunisien, le Gouvernement français a ainsi grevé son propre budget d'une charge de deux milliards et demi, qui aurait normalement pesé sur les finances tunisiennes.



L'Ecole d'Agriculture « Sidi Naceur » à Moghrane

(Photo R. Pariente)



L'école et la station d'essai de cultures irriguées de Sidi-Tabet

(Photo Marcel J. Paoletti)

Le Gouvernement tunisien disposera ainsi d'une marge de deux milliards et demi environ qui lui permettra, sans effort fiscal supplémentaire, de scolariser au moins 60.000 ou 70.000 élèves nouveaux. A quel ordre d'enseignement affectera-t-il les sommes ainsi libérées ?...

La Tunisie est trop petite pour entretenir un enseignement supérieur technique ou scientifique. L'enseignement juridique est correctement équipé.

L'enseignement technique forme en son état actuel plus de spécialistes que la Tunisie n'en peut aujourd'hui absorber ; seul un grand mouvement d'industrialisation (nous y reviendrons) pourrait justifier son extension ; encore faut-il signaler que les industriels se méfient souvent de techniciens aux mains propres trop fiers de leur diplôme et qu'ils préfèrent généralement les contremaîtres ou spécialistes formés à la dure école de l'atelier ou du chantier.

L'enseignement agricole, à l'inverse, peut dès maintenant ouvrir des débouchés importants.

L'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis (E.C.A.T.) a pour double rôle de former des cadres supérieurs pour le Ministère et les Services extérieurs de l'Agriculture (1), et d'autre part de dégager parmi les agriculteurs de Tunisie une élite, qui dans le passé a largement contribué au développement des méthodes modernes et à la recherche de techniques ou de cultures appropriées à la Tunisie. Le rôle de l'E.C.A.T. demeure, et son niveau d'études doit être maintenu. Elle constitue d'autre part pour la Tunisie, grâce aux élèves venus de l'extérieur, un moyen de rayonnement qu'il importe de sauvegarder à tout prix. Mais à supposer qu'à niveau égal la proportion des élèves de Tunisie, et des élèves tunisiens, puisse s'accroître, il ne faut pas s'attendre à un accroissement considérable dans l'immédiat : il s'agit de cadres supérieurs en nombre évidemment assez restreint.

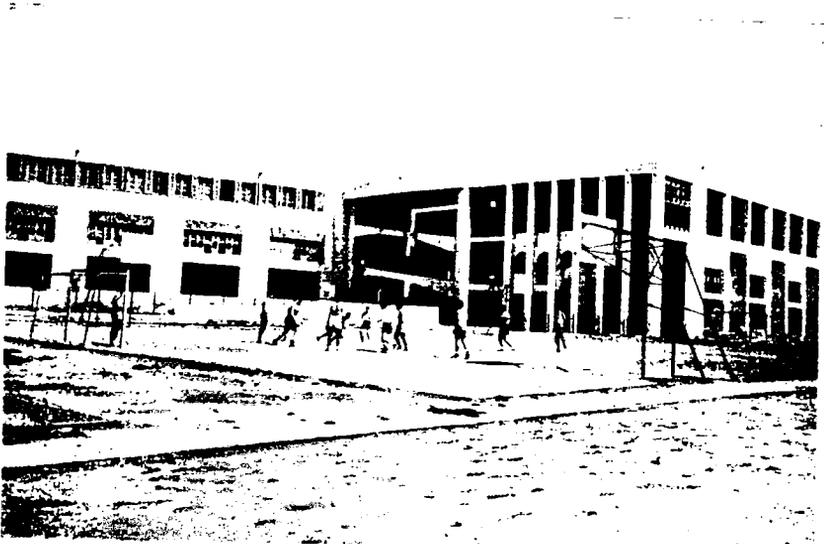
Tout autre est le cas de l'Ecole Sidi Naceur à Moqhrane. Elle devrait être la pépinière des moniteurs agricoles dont l'agriculture tunisienne a le plus grand besoin : les débouchés sont ici très larges, si l'on songe aux millions d'hectares où est encore pratiquée une culture sommaire, aux centaines de milliers d'hectares à planter ou à défendre contre l'érosion, aux pâturages à régénérer, aux troupeaux à défendre contre les coups périodiques de la sécheresse et de la faim, aux périmètres irrigables à transformer en des zones de culture intensive, aux oasis à faire jaillir en plein cœur des sables. Mais il ne s'agit pas ici de former des fonctionnaires techniques voués à des tâches de bureau : il faut former des « pionniers » ; leurs qualités d'animateurs seront au moins aussi importantes que leurs connaissances techniques, et certainement beaucoup plus que les connaissances théoriques, pour la tâche qui les attend.

(1) Les meilleurs élèves pourraient en outre, dans le cadre de la Convention de coopération administrative et technique, acquérir une spécialité dans les écoles d'application dépendant du Ministère français de l'Agriculture.



L'entrée du Lycée de Carthage

(Photo Studios Africa)



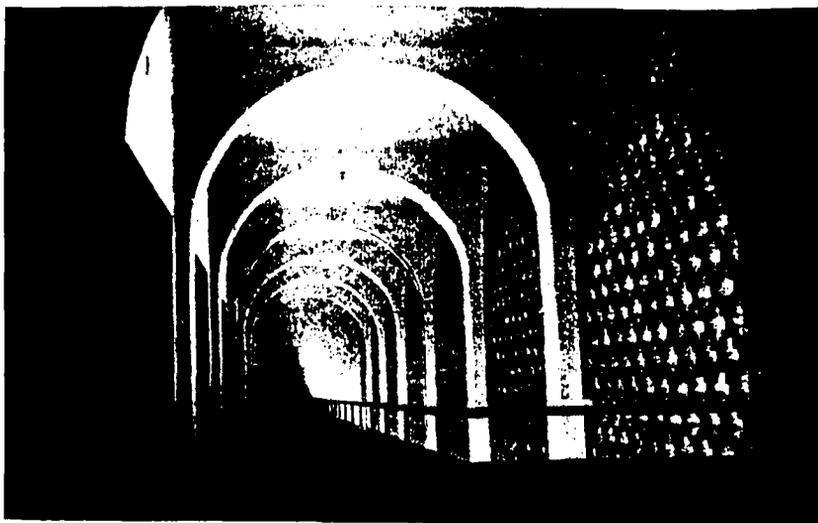
Lycée de Carthage — Terrain de sport

(Photo J.-L. Combes)

Puis, après l'école de Moghrane dans la hiérarchie des écoles, il faudra aussi utiliser à plein l'école de *Sidi Tabet* (irrigation et maraîchage), les centres de *Kasserine*, de *Gafsa*; il faudra en créer d'autres, peut-être même des centres itinérants. Mais partout il faudra prendre garde à un danger : un fils d'agriculteur que l'on sort de son milieu, à qui l'on fait perdre l'habitude de la rude vie des champs devient, neuf fois sur dix si ce n'est plus, un postulant fonctionnaire et même un candidat bureaucrate. Ce dont la Tunisie a besoin, ce que ses écoles ou centres de formation agricole doivent lui donner, ce sont des animateurs qui vivent dans le bled, de la vie des agriculteurs, pour mieux les entraîner dans la voie du progrès, de la productivité, de l'organisation coopérative : il faut des pionniers qui vivent et agissent « sur le tas », dont l'action se fasse par l'exemple et par la contagion et non par des circulaires (1).

Quant à l'enseignement secondaire, s'il n'a pas fait le plein des candidats (2), il est certainement suffisant pour les besoins de la Tunisie. C'est presque un problème philosophique de savoir si l'on doit ou non, pour tenir compte du nombre croissant des candidats, en prévoir l'extension au nom du « droit à la culture ». Passe encore pour les Français, qui, leur baccalauréat acquis, pourront chercher un débouché dans la Métropole. Mais pour les autres ?...

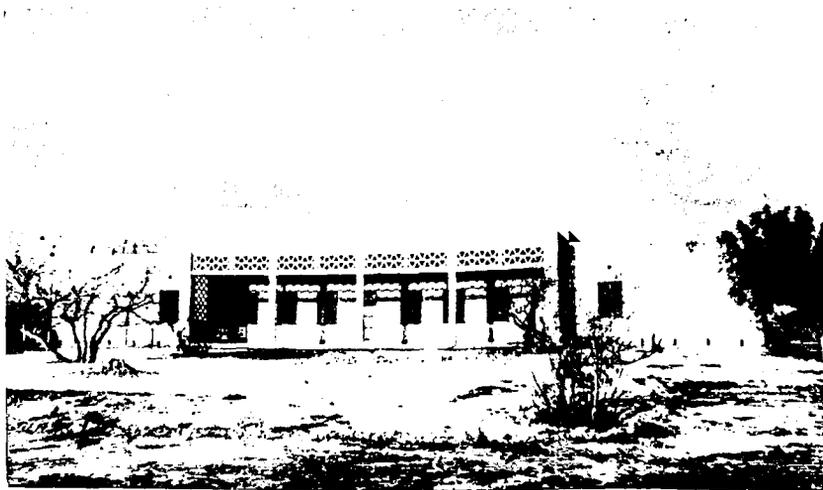
Reste l'enseignement primaire. Dans un pays aussi divers du point



GAFSA. — Cours complémentaire (1951) à 8 classes
La galerie d'accès aux classes

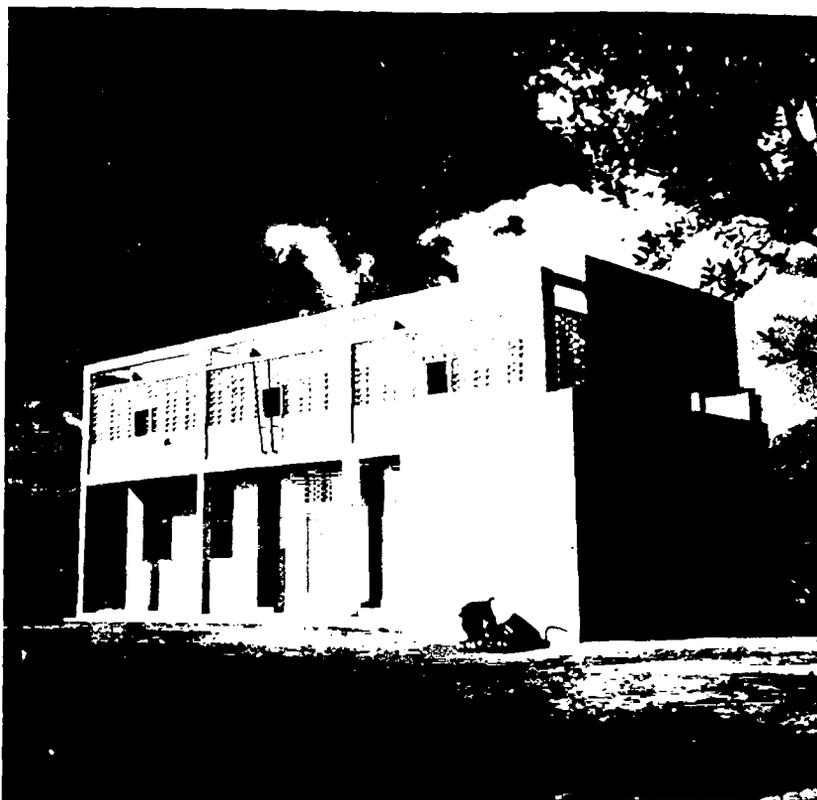
(1) La Tunisie a trouvé de tels hommes parmi ses cadres agricoles, mais trop peu nombreux, et surtout beaucoup trop rares en milieu tunisien : or, ce sont des Tunisiens qu'il faut trouver pour faire « remuer le bled ».

(2) Douze mille candidats, 8.000 jeunes gens et 4.000 jeunes filles, en 1954, pour environ 4.000 admis à l'examen d'entrée en sixième.



MENZEL-DAR-BEL-OUAR. — Ecole franco-arabe, type en terrasses 1948
à 2 classes et 2 logements

Quarante-trois écoles de ce type ont été construites en Tunisie



EL-BRIDJ. — Ecole franco-arabe de garçons, type à étage 1951
à 2 classes et 2 logements

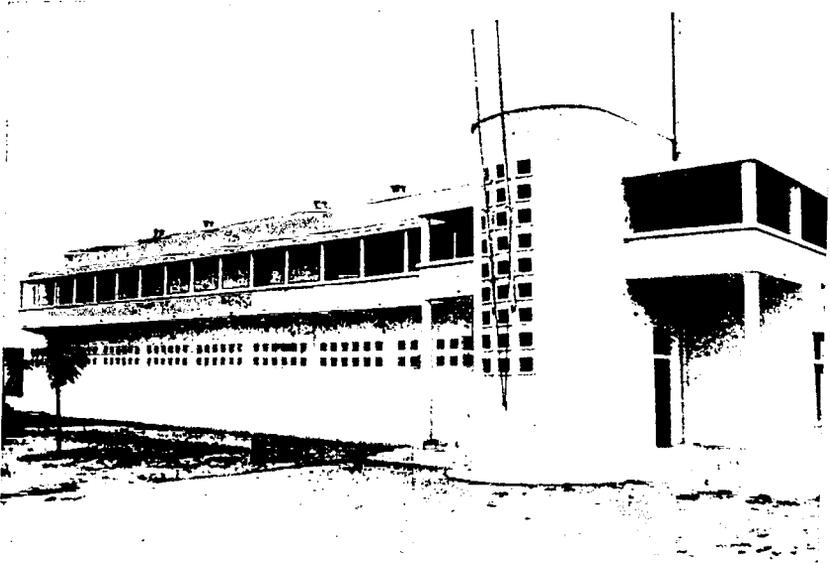
Vingt-cinq écoles de ce type ont été construites en Tunisie

de vue géographique, ethnique, social, les cas particuliers sont légion. On peut néanmoins en effectuer un regroupement en trois catégories : la scolarisation urbaine normale, la scolarisation rurale et enfin le reclassement des enfants qui vagabondent plus ou moins dans les faubourgs suburbains.

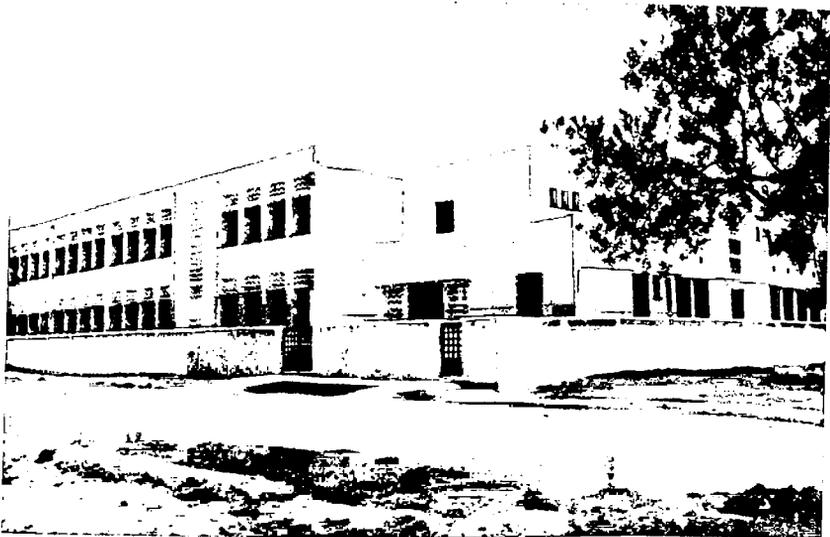
La scolarisation urbaine ne pose pas de problème théorique : c'est question de locaux, de maîtres, par conséquent de crédits. Il a fallu utiliser les locaux par roulement pour abriter plusieurs classes; si l'on veut suivre le rythme des élèves qui se présentent à chaque rentrée d'octobre, l'avenir imposera certainement la recherche de formules d'économie encore plus radicales.

La scolarisation rurale, au contraire, pose à mon sens des problèmes théoriques importants. Je ne vise pas le cas particulier des transhumants, ni même celui des populations très disséminées, mais le cas général des populations agricoles. Il faut donner à des populations encore en grande partie analphabètes des rudiments d'instruction. Comme les maîtres sont rares, qu'ils ont à enseigner des enfants de tous âges, des formules spéciales sont à trouver. D'autre part l'enseignement doit être adapté aux préoccupations et au mode de vie de la population. Les conditions de travail elles-mêmes doivent subir cette adaptation : des locaux d'apparence trop luxueuse sont sans doute à proscrire en présence d'une population qui n'en est pas à ce stade d'évolution ; la rupture serait trop grande entre l'école et la vie, et les exemples montrent que l'enfant qui en pareil cas prend goût pour la clarté et la propreté, ne les transpose pas dans sa vie de terrien, mais fuit trop souvent la terre pour courir l'aventure de la ville. Il faut concevoir un enseignement (cadre, programme, méthodes) qui enracine les élèves. C'est ce que M. Paye appelle l'« *imprégnation agricole* » de l'enseignement primaire. Elle doit être poursuivie avec obstination et imagination, mais elle se heurte à des oppositions : certains jugent inadmissible de donner aux enfants d'agriculteurs un enseignement d'apparence inférieure à celui qui est dispensé dans les villes et il n'y a qu'un pas à franchir pour accuser le réformateur de vouloir maintenir l'analphabétisme rural. Il apparaît pourtant nécessaire d'imaginer pour la masse agricole un enseignement moins scolaire, moins livresque, faisant davantage appel aux formules modernes de l'« *éducation de base* », tournée vers la compréhension de la nature proche, plutôt que vers des leçons de choses abstraites ou des notions de géographie lointaine dont il ne restera rien, des notions d'histoire qui ne triompheront sans doute jamais, dans ces esprits, des légendes de la tradition orale.

Enfin le reclassement des enfants qui pullulent dans les faubourgs suburbains est une œuvre sociale de première importance : petits bédouins dont la famille a interrompu son éternelle transhumance, ou petits citadins qui ont poussé tout seuls, anarchiquement. Pour eux non plus la formule de l'école classique ne convient sans doute pas : des méthodes particulières sont nécessaires pour « *recupérer* » puis « *reclasser* » ces semi-vagabonds qui vivent le plus souvent de mendicité et de rapine, auxquelles ils ont été dressés dès le plus jeune âge par leur entourage. Problème difficile de reclassement qui



MENZEL-BOU-ZELFA. — Ecole franco-arabe (1951) à 10 classes et 5 logements



KELIBIA. — Ecole franco-arabe (1952) à 8 classes et 4 logements

exige une solution beaucoup plus d'ordre moral et social que proprement scolaire ; il mérite que l'on recherche les hommes et les méthodes adéquates avec un soin particulier, car si les enfants des zones suburbaines sont illettrés et si la majorité des adultes sont inoccupés, cela tient pour une part sans doute à des facteurs extérieurs à eux-mêmes, mais rien ne pourrait être tenté de sérieux et de durable sans une modification profonde de leur comportement social et même de leur conception de la vie. La prédication serait très certainement impuissante à obtenir des résultats importants ; l'autorité de même : c'est une action quotidienne compréhensive qui pourrait sans doute le mieux conduire au but.

Ces développements sur la politique scolaire peuvent paraître longs dans une étude économique, ainsi que l'insistance dernière sur le caractère particulier de l'œuvre d'éducation à mener dans la périphérie des villes.

Mais, producteur ou consommateur, l'homme économique agit et réagit en fonction de l'éducation qu'il a reçue. D'autre part, la charge financière de l'instruction est la plus lourde de celles qui pèsent sur les finances de l'Etat. En somme, l'économie ne peut se développer que si les hommes évoluent, mais la scolarisation, qui est l'une des sources de cette évolution, ne pourra être poursuivie que dans la mesure où le développement économique permettra à l'Etat d'en assumer les frais. Ce sont deux aspects inséparables d'un même problème, il ne faut pas les séparer et les solutions doivent être menées de pair.

Pour l'instant il faut constater que depuis douze ans c'est la scolarisation qui a progressé le plus vite, au point de devenir, par les charges fiscales qu'elle impose, un frein au développement économique. Si l'on veut — et c'est indispensable — poursuivre la scolarisation au rythme actuel il faudrait trouver des méthodes moins coûteuses (1), ou — si l'on préfère écarter toute idée péjorative (2), — permettant de scolariser à dépense égale un plus grand nombre d'enfants.

Il serait souhaitable pour l'équilibre financier — et par contre coup pour le développement économique, qui ne se réalise pas gratuitement — que les charges de l'enseignement ne soient pas accrues dans les années à venir : la prise en charge par la France d'environ deux milliards et demi de dépenses d'instruction laisse au Gouvernement tunisien une marge lui permettant de scolariser sans dépense nouvelle au moins 70.000 élèves. Ce nombre pourrait être sensiblement augmenté si l'on admettait une simplification de l'enseignement rural, puisque c'est en grande partie sur les régions agricoles que porterait l'effort nouveau. Or il paraît bien difficile techniquement et

(1) Sur les bases actuelles, à un milliard de constructions ou d'équipement scolaire, correspond sensiblement une dépense annuelle de gestion de l'ordre de 250 millions de francs.

(2) La Direction de l'Instruction Publique a fait un effort considérable pour réduire le coût de ses constructions et limiter au maximum son train de vie.

psychologiquement de scolariser plus de 100.000 ou 120.000 enfants, en plus des 260 ou 280.000 actuels, dans les quatre ou cinq années qui viennent.

Mais c'est le lieu de répéter que l'instruction n'est pas une fin en soi. Les sacrifices financiers de l'Etat en cette matière ne pourraient se justifier si l'instruction ne coopérait pas très directement au développement économique général, à la meilleure utilisation des ressources matérielles, au plein emploi des hommes. Il n'est pas encore assuré que l'effort considérable consenti depuis dix ans ait été de ce point de vue très payant ; il ne semble pas en effet que la génération sortie des écoles depuis dix ans ait une conscience plus claire des problèmes de vie qui se posent à la Tunisie, une volonté plus forte de les résoudre, une meilleure connaissance des moyens à employer par chacun à la place où il se trouve. C'est peut-être une conception un peu « utilitaire » de l'instruction, dont beaucoup de ceux qui en sont chargés ont au contraire une conception « désintéressée » : pour l'Etat il ne peut y avoir qu'une conception de l'enseignement, celle qui prépare le plus concrètement les enfants à leurs tâches futures, et pour la masse tunisienne il s'agira longtemps encore de tâches très simples, exigeant avant tout du bon sens et de l'ardeur au travail.

Que l'on se garde de développer des goûts, des besoins ou des prétentions, si l'on ne développe pas en même temps le sens de l'effort et la volonté de travail. Que l'on se garde de délivrer des diplômes ou des titres pouvant faire naître des illusions que la vie démentirait. La Tunisie, qui ploie sous le poids de sa démographie, ne peut trouver de solution à ses problèmes économiques et sociaux que dans une stricte discipline de travail et dans une action vigoureuse : le rôle de l'enseignement dans la masse est de former des hommes capables de cette action, en ménageant à chacun des chances raisonnables de promotion.

LE PROBLEME DE L'EMPLOI

Pour former à leurs tâches futures les enfants qui vont ou iront à l'école, encore faudrait-il connaître quelles seront ces tâches : un plan de scolarisation devrait normalement être établi en fonction d'un plan d'emploi de la main-d'œuvre, ainsi que l'a maintes fois fait observer M. Paye.

Mais là commence la difficulté : la confrontation globale pour les années à venir des bras disponibles et des emplois offerts laisse un écart considérable ; personne ne peut dire comment on parviendra à employer les générations qui montent.

Présenté de façon globale, le problème de l'emploi apparaît en effet insoluble. Il faut scinder le problème, procéder par éliminations, dégager des éléments partiels de solution.

L'agriculture demeure la principale activité de la Tunisie. Mais, au regard de l'emploi, elle se trouve dans une situation très spéciale.

Les agriculteurs sont pour la plupart des travailleurs indépendants : ce n'est pas tant l'emploi qu'ils cherchent dans l'agriculture, mais la vie ; le nombre de personnes qui vivent à la terre est fonction beaucoup plus des bouches qu'elle peut nourrir que des bras dont elle a besoin. Si l'on parvient à faire rendre davantage à la terre, un plus grand nombre de personnes vivront de l'agriculture : peut-être y aura-t-il techniquement trop de monde, mais qu'importe, si chacun parvient à vivre et perd ainsi toute raison d'aller vivre ailleurs, d'émigrer vers la ville.

Le maintien à la terre d'effectifs en surnombre ne doit d'ailleurs pas être accepté comme une solution définitive ; ce n'est qu'un palliatif temporaire, en attendant que la création d'emplois dans d'autres secteurs permette des transferts progressifs. D'autre part ce maintien devrait s'effectuer dans des conditions telles qu'il contribue à la solution définitive : cette contribution mérite quelques explications.



Les caravanes de transhumants remontent vers le Nord

(Photo J. L. Combès)

Observons d'abord que pour certaines productions agricoles, l'accroissement de production exigera de façon permanente l'emploi de main-d'œuvre supplémentaire ; c'est le cas des cultures irriguées, par exemple, et plus spécialement des cultures maraîchères et fourragères qui supposent un travail incessant. Dans ces secteurs doit donc être obtenu un gain durable de l'emploi, qui pourrait être très important si toutes les possibilités d'irrigation étaient efficacement utilisées

En d'autres cas l'accroissement de production sera obtenu sans que l'emploi soit sensiblement accru ; le gain proviendra d'une modifi-

cation des espèces cultivées, de l'amélioration des techniques culturales, des méthodes d'exploitation ou de vente, sans que l'effort manuel de l'homme joue vraiment un rôle déterminant ; davantage de possibilités de vie seront offertes, mais l'emploi ne sera pas sensiblement modifié. C'est le cas, par exemple, de la sauvegarde du troupeau ovin : grâce à la rotation et à la régénération des pâturages, complétées par la constitution de réserves fourragères pour les mauvais jours, le revenu des éleveurs peut s'accroître dans de fortes proportions (fin des hécatombes dues à la sécheresse ; bétail mieux nourri, donc davantage de viande et de laine ; moins d'accidents à l'agnelage, etc...). C'est encore le cas d'arbres dont le rendement augmente grâce à une judicieuse rétention des eaux, de produits qui se placent mieux parce que le marché est organisé, d'un élevage bovin dont les caractères (lait, viande) sont améliorés...

Dans tous ces cas, un revenu accru permet soit de faire vivre davantage de personnes avec un niveau de vie maintenu, soit d'accroître le niveau de vie d'un nombre de personnes constant : c'est en modèle réduit, le grand problème de la Tunisie. La sagesse dans l'immédiat serait d'augmenter le nombre de personnes vivant sur la terre, étant entendu que les personnes qui ne seraient pas occupées à la production courante s'emploieraient à des travaux susceptibles d'accroître la production dans l'avenir : plantations d'arbres ou de cactus, tabias de rétention d'eau, travaux de défense des sols ou d'épandage de crues, épierrage, désenchiementement, arrachage des jujubiers. Tous ces travaux ne sont pas d'un rapport immédiat mais constitueraient le point de départ d'une élévation du niveau de vie et d'une amélioration des possibilités d'emploi dans le futur. A ce titre, ils méritent non seulement d'être conseillés mais encore efficacement encouragés, et les subventions accordées par la France (1) pourraient avoir un rôle décisif pour déclencher ce mouvement indispensable.

L'industrialisation constitue le second chapitre d'une politique de l'emploi. Elle se heurte pour l'instant à toute une série d'obstacles : exiguïté du marché tunisien, rentabilité incertaine des investissements à consentir, coût de l'énergie, instabilité du système fiscal, protection douanière souvent insuffisante pour une industrie naissante, qualité inégale de la main-d'œuvre et difficulté de recruter des cadres, répercussions des événements politiques sur le climat social et l'action syndicale, incertitude de l'avenir.

Sans entrer dans le détail des impératifs d'une politique d'industrialisation systématique, dont il sera question plus loin, certaines grandes règles peuvent être, dès le départ, dégagés, notamment en ce qui concerne le niveau de l'emploi qui nous préoccupe ici.

L'industrialisation peut, dans le domaine des considérations économiques, poursuivre trois fins essentielles :

(1) Après avoir accordé 800 millions à la fin de 1954 et 1.500 millions au printemps de 1955 pour combattre les effets de la sécheresse, le Gouvernement Français a ouvert un crédit de 2.600 millions en septembre pour poursuivre cette action jusqu'à la récolte de 1956.

- augmenter le revenu national, donc le niveau de vie des particuliers et celui de l'Etat (1) ;
- élever le niveau de l'emploi en quantité et en qualité ;
- améliorer la balance commerciale, en réduisant les importations de produits finis et en augmentant la valeur des produits exportés.

De ces trois buts, c'est le second qui nous intéresse pour l'instant. Ses exigences peuvent d'ailleurs dans une certaine mesure entrer en conflit avec les deux autres. Si, en effet, l'industrie ne s'est pas davantage développée jusqu'à maintenant c'est parce que les conditions de productions locales ne sont pas favorables, malgré la taxation des produits importés (droits de douane, mais aussi taxes diverses, dont la taxe de transaction intégralement perçue sur les produits importés tandis qu'elle est souvent plus difficile à recouvrer sur les productions locales). L'industrialisation pourrait donc entraîner une diminution des recettes de l'Etat (il resterait à examiner de quelles compensations indirectes il bénéficierait) et probablement une élévation des prix sur le marché intérieur et, par voie de conséquence, une certaine réduction du niveau de vie pour le particulier dont le revenu monétaire demeurerait inchangé.

Un calcul attentif est à faire : l'industrialisation systématique est presque toujours préjudiciable au consommateur moyen, elle n'est avantageuse pour la collectivité que si certaines conditions sont remplies.

La première condition, en ce qui concerne la Tunisie, est que l'industrialisation procure de l'emploi en abondance, qu'elle inclue une part importante de main-d'œuvre dans les prix de revient. Il faudrait que le rapport des charges de main-d'œuvre aux charges de capital ou aux frais généraux soit aussi élevé que possible. A cet égard le travail en continu, à trois équipes de huit heures, pourrait contribuer à atteindre le but proposé : il n'est pas toujours techniquement possible, il suppose sur le plan commercial un marché plus vaste que le petit marché tunisien ; du point de vue psychologique cette réforme risquerait d'être mal accueillie ; elle mérite tout de même d'être étudiée.

La marche continue des usines, si elle pouvait être appliquée dans des industries d'une certaine importance pourrait d'ailleurs avoir un second effet favorable : la diminution du coût de l'énergie, grâce à une meilleure utilisation de la puissance installée.

Seconde condition pour permettre un large emploi de la main-d'œuvre : une certaine latitude dans les prix de revient. Et cette considération peut rendre difficile la création d'industries d'exportation : c'est le prix de vente international qui fait pour elles la loi ; l'alignement sur les prix étrangers impose de travailler dans les

(1) A condition que l'augmentation de revenu national soit plus rapide que l'augmentation de la population : le niveau de vie, c'est le quotient de la production nationale par le nombre d'habitants, il ne faut jamais l'oublier.

mêmes conditions que les industries concurrentes, ce qui signifie, dans la plupart des cas, mécaniser toutes les opérations et réduire les effectifs de la main-d'œuvre. L'impératif de l'emploi n'a plus ici que la seconde place, c'est le prix de revient qui est l'impératif premier.

Il faut donc bien distinguer, dans l'agriculture comme dans l'industrie d'ailleurs, les activités dont les prix se forment sur le marché intérieur, et celles dont les prix résultent de facteurs extérieurs. Pour les premières les possibilités d'emploi sont relativement élastiques ; si les calculs initiaux sont inexacts et si les prix s'élèvent anormalement, c'est le consommateur tunisien qui en fait les frais. Pour les secondes, l'élasticité d'emploi de la main-d'œuvre est plus réduite, et les prévisions ne supportent pas d'erreur : si les prix de revient sont trop élevés, les marchés extérieurs se ferment, les entreprises sont vouées à l'arrêt à plus ou moins brève échéance, et l'on peut arriver finalement à l'inverse du but poursuivi : le chômage au lieu de l'emploi supplémentaire. Que l'on examine attentivement certaines courbes d'exportation, que l'on étudie bien les « acrobaties » auxquelles il a fallu se livrer au cours des années dernières pour réaliser certaines exportations agricoles ou industrielles vers l'étranger : le plus souvent elles ont pu être réalisées parce qu'elles représentaient un volume relativement modeste du marché mondial et que les répercussions en étaient pratiquement supportées en grande partie par la Métropole ; de telles opérations ne seraient plus possibles si elles devenaient un système et si elles devaient se renouveler à chaque petit détour de la conjoncture.

En définitive, s'il faut ne négliger aucune possibilité d'industrialisation, les industries les plus sûres demeurent celles qui s'adressent au marché interne ou, par extension, au marché de la zone franc. Les plus intéressantes du point de vue de l'emploi sont celles qui occupent beaucoup de main-d'œuvre pour des investissements relativement réduits, et particulièrement celles qui sont susceptibles d'un travail continu. Celles, enfin, dont la portée économique et sociale est la plus large, sont celles qui s'adresseraient à la masse tunisienne : une masse de consommateurs possibles, vivant aujourd'hui dans l'autarcie sommaire de leur famille, de leur douar ou de leur tribu, mais auxquels le développement agricole donnera demain — on peut l'espérer — un pouvoir d'achat croissant (1) susceptible de s'appliquer à des produits industriels de fabrication tunisienne. Pour une large part, l'augmentation de l'activité industrielle suppose un pouvoir d'achat agricole, de même que le placement des excédents agricoles suppose un pouvoir d'achat artisanal ou industriel ; et en fin de compte l'extension sensible de l'emploi dépendra de l'équilibre qui sera réalisé entre la production d'un groupe et le pouvoir d'achat de l'autre, chacun constituant à l'autre sa principale clientèle.

(1) Ici encore, l'accroissement du pouvoir d'achat suppose que la production se développe plus vite que la population : aucune issue ne serait possible si dans cette course la population devait éternellement l'emporter.

Quant aux industries d'exportation il faudra y songer : mais elles intéressent le revenu national, ou la balance commerciale, beaucoup plus que l'emploi. Certains grands projets ont été évoqués ; ils frappent l'imagination ; ils peuvent être très séduisants. Mais ils ne résoudreont pas le problème de l'emploi : pour des investissements chiffrés en milliards, les travailleurs employés se chiffrent en centaines seulement.

La rénovation de l'artisanat doit apporter sa contribution à l'accroissement de l'emploi. Des dizaines de milliers d'artisans ont aujourd'hui une vie précaire, dans les branches « utilitaires » comme dans les branches « artistiques ». Les investissements nécessaires ne seraient pas considérables, surtout si on les compare à ceux qu'exige la grande industrie ; la rénovation artisanale est surtout question d'organisation : il faudrait mettre de l'ordre dans ce royaume de l'anarchie économique. Mais pour cela, force sera sans doute de rompre avec une conception de l'« artisanat en soi », conçu comme une catégorie sociale répertoriée et protégée, comme un mode de production qui échapperait aux bouleversements de l'histoire et aux lois de l'économie.

Une grande partie de l'artisanat tunisien (le tissage par exemple) devrait pouvoir s'orienter vers les types et les méthodes de la petite industrie, qui a réussi à survivre dans les pays d'Europe Occidentale grâce à une adaptation constante. Le témoignage de praticiens qui ont travaillé des deux côtés de la Méditerranée laisse entrevoir des possibilités de survie et même d'essor. Il faudra bien un jour arbitrer les querelles d'écoles ou de régions, et passer à l'action constructive. ▼▼▼

Par contre dans d'autres secteurs — dont sans doute la plupart des secteurs dits « artistiques » — le revenu de l'artisan ne peut être considéré que comme un revenu d'appoint, un revenu acquis dans les heures ou les jours perdus où le travail de la terre est impossible : ainsi en était-il en France de l'artisanat régional, les tanneries du Jura, la ganterie du Dauphiné par exemple. En ce siècle de prix de revient et de législation sociale, on a voulu faire de l'artisan un travailleur comme un autre : dans certains cas c'est condamner à mort, du même coup, l'artisanat et l'artisan.

Il est une autre considération dont on oublie parfois la valeur pratique : l'artisanat, utilitaire ou artistique, ne vivra que s'il trouve une clientèle ; les traditions vivront dans la mesure où elles assureront la vie des artisans qui leur restent fidèles. Il est insuffisant de compter sur une clientèle d'amateurs éclairés ou de touristes avides de couleur locale authentique : le client moyen a du sens pratique, et l'amateur de couleur locale n'a pas toujours le goût très assuré. Il faut donc trouver un juste équilibre entre le « commercial » et l'authentique « tradition » : c'est, je l'avoue, un équilibre périlleux.

Par contre, la notion de qualité doit demeurer : elle est la marque de l'artisan véritable. Le client peut avoir des idées personnelles sur l'aspect extérieur, la forme, le dessin, la couleur ; tandis qu'il est en général incapable d'apprécier la qualité des matières premières,

la valeur de la teinture ou du vernis, le soin dans la fabrication, et tout cela doit être garanti par un « label » indiscutable, ne tolérant aucune tricherie. Des progrès ont été réalisés sur ce point, l'œuvre a besoin d'être poursuivie, élargie.

C'est à ce prix — un prix qui peut paraître lourd à certains, trop prompts au marchandage et à la facilité sans lendemain — que l'artisanat pourra vivre et apporter une appréciable contribution à la solution du grand problème tunisien, le problème de l'emploi. Cette contribution peut-être considérable dans certaines régions, parfois au titre d'activité principale, le plus souvent comme activité « d'appoint ». Cette conception paraîtra peut-être insensée à ceux qui ont toujours vu dans l'artisanat une activité autonome, distincte des autres formes de la vie économique : elle vaut tout de même, je crois, d'être sérieusement étudiée.

D'autres formes d'activités peuvent contribuer à l'accroissement de l'emploi : le commerce et les secteurs connexes, les transports. La réalisation de travaux d'équipement peut, selon certaines modalités, créer des possibilités importantes pendant quelques années. Toutes ces activités sont liées plus ou moins étroitement au mouvement économique et aux programmes d'expansion. Pour en apprécier l'importance, il n'est meilleur moyen que d'étudier l'évolution économique des années écoulées et les perspectives pour les années à venir.